



Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2020-2021

La Principale, S. JAN

La bourse de lycée est destinée aux élèves qui seront scolarisés au lycée en septembre 2020.

Ces bourses peuvent vous aider à faire face à des frais de restauration et de scolarité de vos enfants.

Affaire suivie par : le secrétariat, G. MALESTROIT

Le simulateur de bourse au lycée permet de savoir si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2020. Il affiche une estimation personnalisée du montant de bourse pour chaque enfant scolarisé au lycée. Pour accéder à ce simulateur, il suffit de suivre ce lien : https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycee-7511

Le justificatif de revenus demandé dans le dossier de demande de bourse est l'Avis 2020 de Situation Déclarative de l'Impôt sur le Revenu 2019 : ce document est à imprimer à l'issue de votre déclaration de revenus sur le site Internet <u>www.impots.gouv.fr</u>. A défaut, la déclaration automatique éventuellement envoyée par l'administration fiscale à votre foyer peut être fournie au dossier.

L'imprimé de demande de bourse est joint à ce message. Il doit être complété et signé par le représentant légal qui paie les frais de scolarité, et

- retourné au collège accompagné des pièces obligatoires demandées :
 - •Soit par e-mail (documents scannés en PDF) à l'adresse : ce.0220032r@ac-rennes.fr
 - ·Soit déposé dans la boîte aux lettres du collège
 - ·Soit envoyé par voie postale à l'adresse du collège

Si vous ne pouvez pas imprimer le dossier de demande de bourse, le collège peut vous faire parvenir un formulaire papier. N'hésitez pas à contacter Madame Malestroit, secrétaire de direction.

ATTENTION: La date limite de dépôt des dossiers de demande de bourse est fixée au 12 juin 2020.

Il est important de déposer un dossier de bourse même si vous ne connaissez pas encore l'établissement d'affectation de votre enfant pour la rentrée 2020.

Les équipes du collège restent disponibles pour vous accompagner dans vos démarches.

La Principale



Téléphone 02 96 28 50 74

Télécopie 02 96 28 54 30

Mél Ce.0220032r @ac-rennes.fr

19 cité sainte Suzanne Mûr de Bretagne 22530 GUERLEDAN